

Ev@lang collège

Mise en œuvre et modalités d'organisation du test numérique de positionnement en anglais pour les élèves de troisième - année scolaire 2021-2022

NOR : MENE2129436N

Note de service du 29-11-2021

MENJS - DGESCO A1-2 - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées professionnels publics et privés sous contrat ; aux cheffes et chefs d'établissement des établissements français homologués à l'étranger, aux professeures et professeurs de langues vivantes ; aux formateurs et formatrices

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre un plan d'action, dit Plan langues vivantes, dont l'objectif est une meilleure maîtrise des langues étrangères par les élèves tout au long de leur parcours scolaire. Dans ce cadre un test de positionnement numérique en anglais en classe de troisième, Ev@lang collège, est créé afin de permettre à chaque élève de se positionner en lien avec les attendus des programmes de langues vivantes du collège.

Ev@lang collège est un test de positionnement adaptatif en langues vivantes étrangères entièrement en ligne. Il permet d'évaluer les compétences de chaque élève en compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit, ainsi que ses connaissances linguistiques (grammaire et lexique).

Ce test concerne **tous les élèves scolarisés en classe de troisième**, des collèges et lycées professionnels, publics et privés sous contrat d'État, qui suivent un enseignement d'anglais en langue vivante 1 ou 2 (LV1 ou LV2), y compris :

- les élèves scolarisés dans les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), scolarisés dans les unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) et scolarisés au sein des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- les élèves inscrits en troisième prépa-métiers ;
- les élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ;
- les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger figurant sur la liste prévue à l'article R. 451-2 du Code de l'éducation, homologués pour le cycle 4 du collège ;
- les élèves des établissements dont le ministère de tutelle a signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La présente note de service explicite les principes et enjeux du test Ev@lang collège, ainsi que l'organisation générale de son déploiement à partir de l'année scolaire 2021-2022.

I. Principes et enjeux

La reconnaissance des compétences en langues vivantes passe par l'entraînement et l'évaluation régulière des apprentissages. En concordance avec les préconisations du rapport Manès-Taylor, Oser dire le nouveau monde, propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, le test numérique

Ev@lang collège vient renforcer la dynamique de référencement au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et constitue un pilier majeur du plan langues vivantes.

1. Une meilleure reconnaissance du niveau de chaque élève grâce à la fiche de résultats Ev@lang collège

Il s'agit, pour reconnaître leur niveau en anglais, d'objectiver les acquis de chaque élève en fin de cycle 4, selon son niveau de compétence (du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL), pour des activités de compréhension orale (questions fondées sur l'écoute de documents sonores), de compréhension écrite (questions fondées sur la lecture de documents écrits) et de grammaire et lexicale (propositions de formes grammaticales ou lexicales pour compléter des phrases), les niveaux attendus étant A2 pour les LV2 et A2/B1 pour les LV1 conformément aux programmes de langues vivantes du collège.

Le test est non certifiant et ne se substitue pas aux évaluations réalisées par les professeurs au fil des apprentissages dans les cinq activités langagières. Il s'inscrit dans une démarche formative et diagnostique des acquis en langue anglaise et permet ainsi de rendre compte du niveau atteint pour une cohorte d'élèves dans les mêmes compétences et au même moment. Par conséquent, il n'apparaît pas sur le bilan périodique de l'élève et n'a pas d'incidence sur l'obtention du diplôme national du brevet ou sur l'orientation et la poursuite d'études.

À l'issue du test, une fiche de résultats est délivrée à chaque élève, le positionnant sur l'échelle de niveau du CECRL. L'enjeu de cette reconnaissance du niveau de l'élève est triple :

- l'encourager et lui permettre de progresser ;
- offrir aux professeurs un outil stratégique permettant la mise en place d'actions de régulation en fonction des forces et des besoins constatés ;
- proposer un outil de pilotage de la discipline au niveau national, académique et de chaque établissement.

2. Un pilotage de la discipline facilité par l'exploitation des résultats du test Ev@lang collège

Les résultats obtenus au test permettent de disposer d'éléments précis sur le niveau du CECRL atteint par une cohorte d'élèves avant l'entrée au lycée.

Les résultats sont générés immédiatement après la passation et instantanément accessibles aux chefs d'établissement. Les équipes pédagogiques disposent ainsi d'un outil supplémentaire à partir duquel identifier les acquis et les besoins de chaque élève, les résultats donnant lieu à une analyse en vue d'une exploitation pédagogique. Les résultats sont également disponibles au niveau national et académique (voir II.4 la remontée des résultats).

Un test de positionnement est un outil pour tous les acteurs, responsables nationaux, recteurs et cadres académiques, chefs d'établissement et professeurs, favorisant un retour réflexif sur les modalités et les stratégies d'apprentissage mises en œuvre et sur l'élaboration de la progression pédagogique, dans l'établissement et dans la classe.

3. Le test Ev@lang collège, un outil adapté aux enjeux et aux besoins actuels

Le déploiement du test de positionnement en anglais est porté, via la plateforme en ligne Ev@lang, par France Éducation international (FEI), établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, expert en matière de certification en langue étrangère. FEI supervise l'ensemble des procédures de conception des questions, produites par des professeurs de l'éducation nationale, et garantit la précision et la fiabilité des résultats.

[Ev@lang](#) collège est un test intégralement en ligne qui satisfait aux règles de protection des données personnelles. Il est inscrit au registre ministériel de traitement des données personnelles.

Toute la gestion du test (inscription des élèves, déroulé de passation, gestion des résultats, etc.) se fait également en ligne, sur une plateforme dédiée.

[Ev@lang](#) collège est un test adaptatif, c'est-à-dire que le parcours d'évaluation s'adapte en temps réel aux compétences attestées par l'élève (les questions qui lui sont proposées sont de niveau inférieur, égal ou supérieur au niveau des questions précédentes selon son taux de réussite).

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL en :

- compréhension de l'oral (dont l'objectif est d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu anglophone) ;
- compréhension de l'écrit (dont l'objectif est d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des documents écrits) ;
- grammaire et lexique (dont l'objectif est d'évaluer la capacité des candidats à identifier et choisir les formulations correctes dans des structures syntaxiques et lexicales).

II. Organisation générale

1. Le rôle des différents acteurs

Pour la bonne tenue du test de positionnement, FEI s'appuie sur le réseau des référents identifiés, référents académiques d'une part, référents techniques d'autre part, ainsi que sur les référents d'établissement et les professeurs.

a. Les référents académiques

Ils assurent le relais avec FEI et jouent un rôle essentiel de coordination et de diffusion de l'information au niveau académique. Ils ont pour missions :

- d'assurer le suivi du déploiement du test au niveau académique ;
- d'assurer le lien entre FEI et l'ensemble des acteurs au niveau académique ;
- de diffuser auprès des chefs d'établissement et des professeurs les modalités de passation du test ;
- de répondre aux interrogations des chefs d'établissement de leur académie en amont de la passation.

b. Les référents d'établissement

Ce sont, de fait, les chefs d'établissement. Ils peuvent toutefois déléguer certaines de leurs missions.

Ils sont responsables de l'organisation générale et de la coordination de la passation du test dans leur établissement. Ils ont pour missions :

- d'informer les élèves de troisième et leur famille de l'existence du test et de ses enjeux ;
- de choisir les dates et heures de passation parmi les créneaux proposés dans le calendrier général et d'y inscrire les élèves ;
- de transmettre l'ensemble des documents de formation et d'information aux enseignants ;
- de déterminer le type de test spécifique à attribuer aux élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- de veiller au bon fonctionnement des outils numériques nécessaires à la passation du test (ordinateurs, connexion Internet, casques) ;
- de gérer la distribution des codes [Ev@lang](#) collège aux élèves au moment de la passation ;
- de s'assurer de la bonne passation des tests ;

- de faire remonter les difficultés techniques à leurs référents techniques en académie ;
- d'imprimer les fiches de résultats et de les transmettre aux élèves et à leur famille.

c. Les référents techniques

Ils sont identifiés par la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et chargés pour FEI de la gestion des aspects techniques de l'opération, notamment d'assurer la coordination sur le déploiement technique du dispositif en académie.

Ils sont l'appui principal pour le traitement des contraintes techniques et assurent le lien avec les directions des systèmes d'information (DSI) académiques pour la mise en place des conditions techniques. Ils organisent le support technique du dispositif.

Les passations se déroulent dans les établissements, avec les matériels, les réseaux locaux et les liaisons Internet mis à disposition par les collectivités territoriales. Les DSI des académies relaient les exigences et conditions nécessaires au dispositif vers les établissements et les collectivités territoriales.

Les DSI assurent également une fonction de support technique de niveaux 1 et 2 au travers du dispositif d'assistance aux établissements scolaires (et aux collectivités territoriales) et font le lien avec l'assistance de niveau 3 mise en place par FEI.

d. Les professeurs

Les professeurs sont chargés de faire passer le test dans le cadre de leur enseignement. Ils veillent à :

- apporter aux élèves des informations sur le déroulement du test et sur ses enjeux ;
- leur présenter en amont les supports (tutoriel vidéo et diaporamas) mis à disposition pour les familiariser à la typologie des questions, à l'ergonomie de la plateforme, aux consignes (données dans la langue cible) et au déroulement du test ;
- s'assurer, le moment venu, que chaque élève bénéficie de bonnes conditions pour passer son test (notamment disposer d'un casque pour l'épreuve de compréhension de l'oral).

2. Procédures et étapes de mise en œuvre

a. Calendrier

Chaque année, une note de service publiée au bulletin officiel précise le calendrier de passation du test en académie ainsi que les périodes d'inscription des élèves sur la plateforme de gestion du test par le chef d'établissement.

Pour les établissements français à l'étranger, un calendrier spécifique est communiqué par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

b. Accès à la plateforme de gestion [Ev@lang](mailto:Ev@lang.collège) collège

La plateforme de gestion du test est accessible aux chefs d'établissement en amont des passations et leur permet de gérer tous les aspects administratifs du test. Elle est également accessible aux référents académiques et leur permet de suivre la passation du test à l'échelle de l'académie. Des identifiants de connexion sont transmis pour s'y connecter.

La plateforme de gestion contient également les codes d'accès au test à distribuer aux élèves le jour de l'épreuve.

Des documents ressources sont mis à disposition sur la plateforme de gestion :

- la note de cadrage pédagogique ;
- le guide d'utilisation de la plateforme de gestion pour les chefs d'établissement ;
- le guide d'utilisation de la plateforme de gestion pour les référents académiques ;
- les supports de présentation du test destinés aux équipes pédagogiques et aux élèves ;
- le modèle de lettre d'information aux élèves et à leur famille ;
- les consignes de passation en salle d'examen.

La plupart de ces informations sont également disponibles sur :

- le site Éduscol (<https://eduscol.education.fr/2656/evalang-college>) ;
- le site Ev@lang (<https://www.evalang.fr/fr/evalang-college>).

3. Protocole de passation

a. Modalités pratiques

La durée de passation totale du test (temps d'installation et de transition entre les épreuves compris) n'excède pas 50 minutes, soit une séance d'enseignement.

Aucune installation de logiciel n'est requise mais une connexion Internet, de préférence à haut débit, est nécessaire pour effectuer le test. Chaque poste informatique doit être équipé d'un casque audio.

Bien que le test soit prévu pour tout type de support numérique, il est préférable, pour un confort optimal de passation, d'utiliser des ordinateurs fixes bénéficiant d'une connexion Internet filaire plutôt que des tablettes.

Une fois installés, les élèves saisissent les informations demandées avant de commencer le test (académie, département, ville, établissement, code d'accès au test, sexe, nom, prénom, date de naissance).

b. Modalités d'aménagement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Les élèves à besoins éducatifs particuliers, en fonction des aménagements accordés dans le cadre de leur parcours scolaire, peuvent :

- être dispensés d'une partie de l'épreuve (compréhension de l'oral ou compréhension de l'écrit) ;
- bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire ;
- être accompagnés par une tierce personne lors de la passation. Cet aménagement répond à un besoin d'adaptation pédagogique auquel ne peut répondre aucune autre modalité d'aménagement (voir point 10.2 de la circulaire cité ci-dessous).

Ces aménagements relèvent des dispositions de [la circulaire du 8-12-2020](#) « Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap ».

En fonction des besoins de l'élève, Ev@lang collège propose quatre modalités. Le chef d'établissement fournit aux élèves concernés le code d'accès au test correspondant à l'aménagement autorisé :

- le test portant sur les trois compétences avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension orale ;
- le test sans épreuve de compréhension orale avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension écrite avec tiers-temps et avec ou sans tiers intervenant.

Aucune donnée relative au handicap n'est accessible par FEI et ne figure dans la plateforme Ev@lang collège.

4. La remontée des résultats

Les fiches de résultats sont éditées automatiquement par la plateforme pour chaque élève. Elles sont imprimées par le chef d'établissement et remises aux élèves à la suite de la séance, sur une échelle de 7 niveaux (A1 ; A1+ ; A2 ; A2+ ; B1- ; B1 ; B1+).

Les fiches de résultats font apparaître un niveau global et un niveau par compétence testée. En cas de dispense d'une des trois épreuves, le niveau global n'est pas proposé. La mention « A1 non atteint » est attribuée à l'élève lorsque le nombre de bonnes réponses est insuffisant pour déterminer un niveau (absence de réponses ou réponses erronées).

Le chef d'établissement est la seule personne à avoir accès aux résultats nominatifs des élèves de son établissement qu'il partage avec le professeur pour les élèves qu'il encadre.

FEI assure la transmission des données agglomérées et anonymes au niveau académique et national. Cela donne lieu, au sein des différentes structures, à un accompagnement, une analyse des résultats en vue de leur exploitation pédagogique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray